



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 47831

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la répartition des crédits du Fonds national de développement du sport. La loi de finances 1997 prévoit l'augmentation du prélèvement sur La Française des jeux au bénéfice de ce fonds, et ce afin de soutenir le plan sport-emploi évalué à 53 millions de francs et de maintenir le niveau des aides aux groupements sportifs. Ainsi, des crédits supplémentaires devraient abonder ce fonds à hauteur de 66 millions de francs. Or le mouvement sportif francilien, satisfait de cette mesure, s'inquiète du montant de l'attribution accordée à la part régionale. Il semblerait, en effet, que ce dernier ne s'élève qu'à 25 millions de francs. Sans méconnaître l'importance des contraintes budgétaires, il fait cependant valoir que les groupements sportifs participent au développement de l'emploi et jouent un rôle intégrateur et formateur essentiel à la jeunesse. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour que ces associations puissent continuer à assurer leurs fonctions.

Texte de la réponse

Lors du débat budgétaire pour 1997, le Parlement a voté un amendement au projet de loi de finances, accepté par le Gouvernement, portant de 2,4 à 2,6 % le taux de prélèvement sur les enjeux de la Française des jeux en faveur du FNDS. Cette progression du taux de prélèvement a conduit à prévoir une augmentation des recettes globales de 66 millions de francs. Sur ces 66 millions de francs, le Parlement a affecté 16 millions de francs au sport de haut niveau, notamment pour soutenir un certain nombre de grandes manifestations sportives, et 50 millions de francs au développement du sport de masse. Après concertation entre le mouvement sportif représenté par le CNOSF et le ministère de la jeunesse et des sports, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports a proposé, lors de la réunion du Conseil de gestion du 11 février 1997 du FNDS, de porter à 245 millions de francs la somme devant être affectée à la part régionale de ce fonds en 1997. Cette enveloppe supplémentaire de 30 millions de francs, qui représente une augmentation de 14 %, permettra un meilleur financement des actions en faveur du sport pour tous. En dépit d'une conjoncture budgétaire difficile, le sport est l'objet cette année d'un effort particulier qui va lui donner les moyens de réaliser ses grandes ambitions.

Données clés

Auteur : [M. Bardet Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47831

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 465

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1927